

ont l'argent vont essayer d'en tirer le meilleur parti possible.

Je conviens que le problème qui consiste à protéger certaines personnes contre les ennuis qu'elles s'attireront elles-mêmes, est assez sérieux. Un grand nombre de jeunes ménages ont été fort étonnés d'apprendre, par exemple, que s'étant acheté une voiture, un appareil de télévision, un réfrigérateur ou tout ce qu'on voudra, ils ont à payer des mensualités beaucoup trop fortes, ce qui les oblige à demander aux sociétés en cause de reprendre les articles achetés. Cela peut se passer six mois, voire jusqu'à un an plus tard. Le jeune ménage en cause s'aperçoit alors qu'il s'est mis dans une situation impossible, la dépréciation de l'article en question dépassant le montant qu'il a déjà payé pour amortir le prêt. La société en cause reprenant l'article, soit du consentement des intéressés, soit de force, et le revendant ensuite, le jeune ménage reçoit une facture représentant l'écart entre ce qu'il a payé et le prix de vente de l'article, auquel viennent s'ajouter les frais de vente, si la vente a été forcée. C'est ainsi que nos jeunes gens se trouvent parfois aux prises avec une dette assez considérable, tout en n'ayant même pas la jouissance de l'article en question.

Peut-être ne sont-ils pas entièrement responsables de ce qui leur arrive. Avant de prendre ces engagements, ils auraient peut-être dû garder les yeux ouverts. Malheureusement, avant de contracter des engagements de ce genre, nombreux sont ceux de nos concitoyens qui ne songent pas un instant à ce que cela peut leur coûter. Il est possible que l'éducation qu'ils ont reçue ne les ait pas suffisamment mis en garde contre les dangers qui les guettent s'ils essayent d'obtenir certaines choses simplement parce qu'elles leur plaisent sans tenir compte de ce qu'ils pourront avoir à les payer.

M. Ellis: Je me demande si l'honorable député répondrait à une question.

M. Morton: Je veux bien essayer.

M. Ellis: Il est près de six heures. Je me demande s'il dira à la Chambre s'il va voter en faveur du projet de loi?

M. Morton: Si le projet de loi était mis aux voix, monsieur le président, je lui accorderais la mienne, mais pas quant au montant qui y figure. Cette question pourrait d'ailleurs, il me semble, être renvoyée au comité, ainsi que l'a donné à entendre l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue). Je voudrais bien

voir convoquer des spécialistes à qui on demanderait de donner leur avis sur ce montant de 12 p. 100. Je suis néanmoins favorable aux principes dont s'inspire le bill. Autrement je n'aurais pas parlé comme je viens de le faire. En prenant la parole aujourd'hui, j'ai fait appel à l'expérience acquise par moi comme avocat à Toronto qui a souvent eu à s'occuper de jeunes ménages aux prises avec des problèmes de ce genre. Il nous a souvent été donné d'essayer de les tirer du pétrin dans lequel ils s'étaient mis. J'ai déjà signalé au ministre des Travaux publics (M. Green) le problème qui se pose à nous en ce qui concerne le logement. Je songe ici aux problèmes que peut comporter le financement de deuxièmes hypothèques, eu égard au montant extraordinaire que peuvent atteindre les primes à payer.

Une voix: Il est six heures.

M. Richard E. Bell (Adjoint parlementaire au ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, ce bill en apparence inoffensif, peut avoir de profondes répercussions. De plus, c'est une plante annuelle vivace, parce que l'honorable député d'Assiniboia (M. Argue) l'a présenté bien des fois à d'autres sessions, avec son énergie et sa persuasion habituelles. Les efforts déployés pour maîtriser l'usure par voie législative, ainsi que l'a dit l'honorable député de Davenport (M. Morton), remontent maintenant presque aussi loin que les lois elles-mêmes. J'ai l'impression que nous en sommes maintenant au point où notre société repose presque entièrement sur le crédit. Faire du crédit n'est pas seulement un commerce de plusieurs millions de dollars mais, d'après la statistique citée par l'honorable député d'Assiniboia, c'est en puissance un commerce de plusieurs milliards de dollars dans notre économie aujourd'hui. Chaque année semble s'accompagner d'une extension de la pratique de l'achat à tempérament, à tel point qu'aujourd'hui on la tient pour une règle plutôt que pour une exception. Il semble qu'à l'heure actuelle presque tous les Canadiens aient engagé leur revenu à venir pour la jouissance passée ou présente de biens de consommation, en fait même pour des excursions de vacances. Les sociétés de prêts ou les sociétés de crédit par acceptation sont devenues un élément essentiel de notre régime social et économique. J'avoue que je suis un de ceux que cette tendance de notre société inquiète. L'ancienne pratique de l'économie me semble bien être tout juste cela, c'est-à-dire une vertu ancienne qui est passée de mode.

M. l'Orateur: A l'ordre. Vu qu'il est six heures, la Chambre revient maintenant à la discussion interrompue à cinq heures.